

Lundi 2 septembre, lycée Raoul Follereau - Belfort

Référence : COM 05.19-20
Besançon, le 28 août 2019

Une rentrée inclusive pour les élèves en situation de handicap

Le recteur Jean-François Chanet et le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté, Pierre Pribile se rendront lundi 2 septembre 2019 de 14h30 à 16h00 dans l'unité externalisée du lycée Raoul Follereau à Belfort, dans le cadre de la rentrée inclusive.

Depuis la rentrée 2018, un dispositif de l'unité d'enseignement de l'institut médico éducatif (IME) Perdrizet a été externalisé au lycée Raoul Follereau de Belfort pour des jeunes de 16 à 19 ans.

L'unité d'enseignement externalisée (UEE) répond à une volonté partagée entre l'établissement médico-social et l'Éducation nationale de proposer à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire, en suivant une formation professionnelle dans un établissement scolaire.

Les élèves bénéficient ainsi d'une formation en alternance entre le lycée, un lieu de stage et la fréquentation des champs professionnels de l'établissement médico-social.

L'UEE permet ainsi de favoriser le développement de compétences sociales, de communication, d'apprentissage et d'autonomie, mais aussi d'accompagner les élèves dans leur insertion professionnelle en leur délivrant une formation qualifiante.

A la rentrée 2019, 15 élèves seront accueillis dans l'UEE du lycée Raoul Follereau, rebaptisée sur proposition des 14 élèves de l'année dernière « Préparation à la formation professionnelle » (PFP).

Ils y suivront une formation professionnelle adaptée à leurs besoins et capacités tout comme au projet professionnel de chacun. Pour cela, ils seront accueillis en deux groupes qui alternent sur la semaine, en journée complète et encadrés par un enseignant mis à disposition de l'IME et par une éducatrice présente en permanence pour les accompagner.

Un partenariat entre l'ARS de Bourgogne Franche-Comté et l'académie de Besançon

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, les académies de Besançon et de Dijon ont initié un partenariat via la signature de la convention-cadre de novembre 2016 afin de développer un programme de travail partagé.

Depuis janvier 2019, l'élaboration d'une procédure commune d'externalisation des unités d'enseignement fait partie des travaux engagés.

107 unités d'enseignement externalisées existent à l'heure actuelle en Bourgogne Franche-Comté.

En 2019, l'ARS Bourgogne Franche-Comté et les académies de Besançon et Dijon projettent la création de 22 UEE, auxquelles s'ajouteront 28 autres projets à partir de 2020.

L'école inclusive

La loi pour l'école de la confiance porte l'ambition d'un accompagnement de qualité pour tous. Pour cela, l'école inclusive a pour objectif d'assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. La professionnalisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ainsi que la mise en place de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) portent cette ambition.

Déroulé :

14h30 – 14h40 : Accueil et introduction

14h40 – 15h15 : Présentation de l'unité d'enseignement – Témoignage d'un élève – Temps d'échanges

15h15 – 16h : Présentation du dispositif d'accompagnement à la formation professionnelle – Témoignage d'un jeune, de parents et d'employeurs – Temps d'échanges

Vous êtes cordialement invités à assister à cette visite.

CONTACT PRESSE

Service communication
Rectorat de Besançon
03 81 65 49 38 / 06 76 62 69 81
ce.communication@ac-besancon.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**